

Sauvegardes et continuité d'activité

“ **Référentiel BTS — BC3 / C3.5 et C3.6.** Voir aussi **BC4 / C4.3** « Participer à la gestion administrative de la structure ».

“ **L'essentiel :** la sauvegarde est la **seule** protection qui fonctionne encore quand tout le reste a échoué. Mais une sauvegarde **jamais testée** et **connectée au réseau** ne protège de rien : le rançongiciel la chiffre aussi.

Objectif

À la fin de cette page, vous savez :

- appliquer la règle **3-2-1** ;
- dire pourquoi une sauvegarde doit être testée et déconnectée ;
- construire un **mode dégradé** permettant de recevoir les patients sans informatique.

La règle 3-2-1

Chiffre	Signification	En pratique dans un cabinet
3	Au moins 3 copies des données	L'original + 2 sauvegardes
2	Sur 2 supports différents	Le serveur/poste + un disque externe, ou un service de sauvegarde en ligne
1	Dont 1 hors site	Un disque emporté et rangé ailleurs, ou une sauvegarde chez un hébergeur — protège aussi de l'incendie, du dégât des eaux et du vol

À quoi certains ajoutent un « **1** » **de plus : une copie déconnectée** (hors ligne, *offline*). C'est le point décisif contre le rançongiciel : un disque branché en permanence sur le réseau est chiffré en même temps que le reste.

Les questions à trancher, à froid

1. **Que sauvegarde-t-on ?** Pas seulement la base du logiciel métier : aussi les **modèles 3D**, les **photos cliniques**, les **documents scannés**, la **comptabilité**, les **fichiers d'atelier**, et les **paramétrages**. Un point souvent oublié : la liste des accès et des contrats.
2. **À quelle fréquence ?** Répondez par une autre question : **combien de travail acceptez-vous de perdre ?** Une sauvegarde quotidienne signifie qu'on peut perdre une journée d'activité.
3. **En combien de temps peut-on repartir ?** Restaurer 500 Go depuis un service en ligne peut prendre plus d'une journée. Ce délai doit être **connu à l'avance**, pas découvert le jour de l'incident.
4. **Qui vérifie ?** Une sauvegarde doit être **surveillée** — beaucoup de structures découvrent qu'elle avait cessé de fonctionner des mois plus tôt.
5. **Combien de temps garde-t-on les sauvegardes ?** Assez longtemps pour revenir **avant** une corruption découverte tardivement.

Tester la restauration

“ Une sauvegarde qui n'a jamais été restaurée n'est pas une sauvegarde : c'est une hypothèse.

Au moins **une fois par an** — et après tout changement majeur — restaurez réellement un jeu de données sur un environnement de test, et vérifiez que les fichiers s'ouvrent. Notez la date du test et le temps qu'il a pris.

Ce test répond à des questions qu'on ne se pose jamais autrement : la sauvegarde contient-elle vraiment les photos ? l'éditeur est-il joignable pour réinstaller le logiciel ? où est la licence ?

Le mode dégradé : travailler sans informatique

C'est la partie **métier** du sujet, et celle que l'examen attend. Un cabinet doit pouvoir continuer à recevoir des patients pendant plusieurs jours sans accès au logiciel.

À préparer **maintenant**, pas le jour J :

- Le **planning du lendemain imprimé** chaque soir — sinon, personne ne sait qui vient.
- Les **coordonnées** des patients des jours à venir, accessibles hors ligne.
- Des **formulaires papier** : fiche de mesures, bon de livraison, feuille de soins de secours, reçu.
- Les **numéros essentiels** sur papier : prestataire informatique, éditeur, assureur, fournisseurs principaux, CNIL.
- Une **consigne d'accueil** : que dit-on aux patients ? qui décide de reporter ?
- La **saisie de rattrapage** : qui ressaisira les actes réalisés en mode dégradé, et quand ?

“ Point de vigilance réglementaire : en mode dégradé, on continue de traiter des données de santé **sur papier**. Les mêmes exigences de confidentialité s'appliquent — les feuilles ne restent pas sur le comptoir, et elles sont détruites ou classées correctement après ressaisie.

Cas des données hébergées chez un tiers

Si le logiciel est en ligne, la sauvegarde est assurée par l'hébergeur — **vérifiez-le par contrat**, ne le supposez pas. Trois points à faire écrire :

- la **fréquence** et la **durée de rétention** des sauvegardes ;
- le **délai de restauration** garanti ;
- la **réversibilité** : sous quel format et dans quel délai récupérez-vous vos données si vous changez de prestataire ou si l'éditeur cesse son activité ?

À retenir

- **3-2-1**, plus une copie **déconnectée**.
 - Une sauvegarde **non testée** ne compte pas.
 - On sauvegarde **aussi** les modèles 3D, les photos et les paramétrages.
 - Le **mode dégradé papier** se prépare à froid : planning imprimé, formulaires, numéros.
 - En hébergement externe : **sauvegarde, délai de restauration et réversibilité par contrat**.
-

Revision #3

Created 2026-09-15 17:24:25 UTC by Antoine

Updated 2026-09-16 07:03:16 UTC by Antoine